

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

#### Arrêté du 25 juin 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne

NOR : SASR1030562A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne :

1° Au titre du c (1°) de l'article D. 1432-15 (I), représentants de l'État : M. Pascal MAILHOS, préfet du Finistère.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

##### a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° a)

M. Michel BOURON, titulaire ; M. Robert GUIVARCH, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail.

M. Michel REGEREAU, titulaire ; Mme Viviane UGUEN, suppléante, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Patrick DULORIER, titulaire ; M. Franck CRAST, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

##### b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° b)

M. André SYLVESTRE-BARON, titulaire ; M. Michel COMBE, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Robert LE GOC, titulaire ; M. Alain JOLIVEL, suppléant, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Christian RIZIO, titulaire ; M. Alain DESEVEDAVY, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

##### c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° c)

M. Gérard PELHATE, titulaire ; Mme Anne MOIGNE, suppléante, désignés par la Mutualité sociale agricole.

##### d) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° d)

M. Philippe MAGRIN, titulaire ; Mme Christine GOASGUEN, suppléante, désignés par le Régime social des indépendants.

3° Représentants des collectivités territoriales :

##### a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° a)

Mme Béatrice LE MARRE, titulaire ; Mme Sylvaine VULPIANI, suppléante, désignées par le président du conseil régional.

*b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° b)*

M. Claudy LEBRETON, suppléant ; M. Joseph-François KERGUERIS, titulaire ; M. Pierre MAILLE, suppléant, désignés par l'Assemblée des départements de France.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

*a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° a)*

M. Mathias BERNARD, titulaire.  
M. Thierry DAEL, suppléant.

*b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° b)*

M. Jean-Yves HERVIOU, titulaire.  
M. Jean-Louis SALLES, suppléant.

*c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° c)*

Mme Marie-Agnès BESNARD, titulaire.

5° Personnalités qualifiées :

M. Yvon GUILLERM.  
M. François-Xavier SCHWEYER, professeur à l'EHESP.  
M. Patrig RADENAC, retraité.  
M. Dominique BENETEAU, vice-président de la Mutuelle nationale des hospitaliers.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé dans l'attente de la constitution du comité d'agence : Mme Elisabeth GODEC ; Mme Anne-Christine DESRUES.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 25 juin 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité  
et de la fonction publique,*  
ÉRIC WOERTH

*La ministre de la santé et des sports,*  
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN